PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2024 COMMUNE DE TAISSY

La réunion a débuté le 11 juillet 2024 à 18H30 sous la présidence du Maire, M BARRIER Patrice.

Membres présents : tous les membres, sauf :

M. TIAFFAY Patrice a donné procuration à M. LEFORT Clément M. DAVID Thierry a donné procuration à BARTHELEMY Jérôme Mme DENHEZ Delphine a donné procuration à Mme BARRERE Céline Madame MICHEL Rafaële donne procuration à M. BARRIER Patrice Mme THOURAULT Sylvie donne pouvoir à Mme DAUBENFELD Nicole

Mme DESCHAMPS Isabelle a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres), atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour:

I- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 JUIN 2024

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 4 juin 2024 à l'approbation des élus, après prise en compte éventuelle de leurs remarques. Le procès-verbal est adopté.

II. DELIBERATIONS

1) Numérotation d'immeuble

Le Maire informe le conseil qu'un permis de construire pour l'édification d'une maison individuelle sur la parcelle numérotée AM79 a été déposé par M. Laurent FAROUX et accepté en date du 7 juin 2023. Récemment M. Faroux a sollicité la mairie afin que lui soit attribué un numéro de voirie pour éviter toute erreur d'adressage

La construction étant située entre le n° 7 et le n°11 de la rue du Moulin Cliquot, il semble opportun d'affecter le numéro 9 rue du Moulin Cliquot à la parcelle numérotée AM79.

Adopté par dix-neuf voix pour.

2) Construction d'une crèche- Marché à intervenir

Le Maire informe le Conseil que la consultation des entreprises pour la construction d'une crèche a été réalisée sur la plateforme X marchés le 28 mai 2024.

La date de remise des offres a été fixée au 20 juin 2024 à 17h.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 10 juillet à 10h00 pour analyser les offres reçues et attribuer les marchés.

Le conseil doit délibérer pour autoriser le Maire à signer les marchés à intervenir.

Adopté par dix-huit voix pour et une voix contre

3) Renouvellement dérogatoire du temps scolaire

La Mairie de Taissy a reçu un courrier des services départementaux de l'éducation Nationale, Académie de Reims, lui demandant de bien vouloir prendre une délibération afin de renouveler la dérogation d'organisation du rythme scolaire en huit demi- journées réparties sur quatre jours pour la prochaine rentrée de septembre 2024.

Une délibération avait été prise dans ce sens en 2017, mais il est nécessaire de la renouveler pour 3 ans.

Les prochains conseils d'écoles pour la maternelle et la primaire devront également débattre de ce sujet qui sera inscrit à l'ordre du jour.

Adopté par dix-neuf voix pour.

4) <u>Grand-Reims – Fonds de soutien aux investissements communaux- travaux de construction d'une crèche</u>

Le Grand Reims a décidé du renouvellement du Fonds de soutien aux investissements communaux avec une programmation pluriannuelle sur la période 2025-2027.

Ce dispositif prévoit des modalités de gestion transitoire du fonds en 2024 pour des travaux non encore démarrés et une prise en compte anticipée des nouveaux projets à compter du 1er juillet 2024.

A compter de cette date, la commune pourra déposer un dossier de demande d'attribution de ce Fonds. Les travaux ne pourront pas débuter avant cette date.

Le conseil doit autoriser le Maire à solliciter cette aide et à signer tous documents en lien avec ce dossier.

Adopté par dix-neuf voix pour.

5) <u>Création d'un poste d'animateur territorial contractuel dans le cadre du dispositif</u> <u>Parcours Emploi Compétences</u>

Le Maire informe le Conseil qu'un animateur n'a pas souhaité renouveler son contrat et qu'il est donc nécessaire de pourvoir à son remplacement.

Une opportunité nous est donnée de pouvoir recruter un nouvel animateur dans le cadre d'un emploi PEC (Parcours Emploi Compétences), à raison de 25 h hebdomadaires pour une durée de neuf mois à compter du 27 août 2024, avec une prise en charge de sa rémunération à hauteur de 50% ou 60% s'il provient qu'un quartier prioritaire de la ville (QPV).

Le Conseil doit autoriser le Maire à procéder au recrutement sur ce dispositif.

Adopté par dix-huit voix pour et une abstention.

6) Recrutement d'un Animateur – Création d'un poste en contrat d'apprentissage

M. le Maire informe le Conseil qu'un animateur de la Caisse des Ecoles souhaite se former au BPJEPS et a sollicité la Région pour prendre en charge sa formation complète sur une année.

Il devra en complément de sa formation effectuer des stages réguliers, à la Caisse des écoles.

La réponse de la Région est attendue pour fin août 2024.

Dans le cas où la réponse de la Région serait négative, nous avons la possibilité de recruter cet animateur dans le cadre d'un contrat en alternance.

Le conseil doit autoriser le Maire à procéder au recrutement sur ce type de dispositif qui représente un intérêt financier certain pour la Commune.

Adopté par dix-huit voix pour et une abstention.

III) - GRAND REIMS

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 27 juin 2024 et a validé la révision du Plan Local d'Urbanisme de Taissy, consultable sur le site internet du Grand Reims et de Taissy.

IV - COMMISSIONS ET COMITES CONSULTATIFS

Environnement: réunion du 17/06/24

- Point sur le choix des futures décorations de Nôel.
- Point sur les projets réalisés et ceux à venir.
- Information sur une journée organisée dans le cadre du projet Les Chemins du Vivant : la Maison Moët & Chandon nous a ouvert les portes de son site conservatoire de la diversité des cépages : Essentia, le jeudi 11 juillet à 16h, à Puisieulx (le long de la D33, à la sortie du village direction Ludes). Ce fut l'occasion de découvrir les nombreux aménagements réalisés pour accueillir la biodiversité sur cette parcelle de plus de 4 ha : haies plantées, haies Benjes, arbres isolés, nichoirs, zone humide, etc.

Après la visite commentée d'Essentia, nous ou sommes rendus à Romont, pour visiter une haie double rang plantée dans une parcelle agricole voisine du vignoble de Romont

- Information sur une réunion organisée par la Fédération Départementale des chasseurs de la Marne, à la Mairie de Taissy en présence des Maires des communes environnantes, d'agriculteurs et de chasseurs.

Afin de lutter contre la prolifération de sangliers qui occasionnent des dégâts considérables sur les cultures au niveau des champs captants entre Taissy et Sillery, mais aussi pour éviter toutes collisions routières supplémentaires, il est nécessaire de mettre en place des actions fortes tout en respectant cette zone protégée.

Des battues seront organisées, et il sera également fait appel à un lieutenant de louveterie.

CMJ:

Les enfants du Conseil Municipal jeunes ont décidé de remettre les bénéfices récoltés lors de leurs manifestations diverses, au Foyer départemental de l'enfance.

La somme de 300, 00 euros a été remise à M. Spindler, Directeur du Foyer de l'enfance, sous forme de bons d'achat Cultura.

Vie des associations sportives et culturelles

Mise en place du plan énergétique pour la saison 2024/2025 : Pendant les vacances de **la Toussaint, de février et de printemps**, les salles pourront être utilisées, le chauffage sera éteint, l'utilisation des douches ne sera pas autorisée dans les gymnases.

Pendant les vacances de Noël les salles seront fermées. (Tennis sans éclairage).

Les salles de sports 1 et 2 fermeront dès le lundi 15 juillet pour une réouverture le 19 août 2024.

La journée des associations est programmée pour le samedi 7 septembre dans la salle d'Animation de 14h à 17h.

V - INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire informe le Conseil qu'un nouveau Président à été nommé pour l'Association des Anciens combattants, il s'agit de M. Jean-Luc Mourot de Taissy.

Ensuite, le Maire lit la lettre ouverte au conseil, qu'il a reçue de la part de l'Association Foncière de Taissy sollicitant une aide financière de la part de la Commune d'un montant de 3 000 euros pour financer une partie de la réfection de ses chemins.

La parole est donnée à Madame Nadège Watier, Présidente de l'association Foncière qui explique au Conseil leur situation financière fragilisée par la gestion des dépôts sauvages de déchets qu'il faut faire évacuer par des professionnels et dont le coût est très impactant pour leur budget.

De ce fait, l'association n'a plus les moyens nécessaires suffisants pour procéder à la réfection de ses chemins, d'où cette demande d'aide.

Les membres du conseil à l'unanimité décident de prendre en charge une partie de la réfection des chemins de l'association Foncière à hauteur de 3 000 euros, comme demandé dans la lettre ouverte au conseil.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h05.

Prochain Conseil le 3/09/24 à 20H00.

Mme. DESCHAMPS Isabelle Secrétaire de séance M. BARRIER Patrice, Maire